Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville que le 1er janvier 2021 débute le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle d'évaluation.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c, F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer en tout temps auprès de la MRC les Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale.*

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir deux conditions :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin ;

2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC les Maskoutains, situé au 805, avenue du Palais à Saint-Hyacinthe J2S 5C6 ou y être envoyée par courrier recommandé et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 14e jour du mois de septembre 2020

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière